

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 08 novembre 2021 liant la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime et l'EPF de Normandie fixant les conditions d'acquisition et de revente à l'intercommunalité des parcelles de l'opération 900017 - 76 – MARTIN EGLISE ET DIEPPE « PLAINE DE NEUVILLE / EUROCHANNEL II »,
- Sous réserve de l'Avenant technique au Programme d'Action Foncière de la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'accepter de réévaluer l'enveloppe de l'opération 900017 - 76 – MARTIN EGLISE ET DIEPPE « PLAINE DE NEUVILLE / EUROCHANNEL II », et de la porter à 605 000 € HT, soit une augmentation de 70 119 € HT.

D'accepter la sortie de ladite opération du Programme d'Action Foncière de la Communauté d'Agglomération DIEPPE-MARITIME du 08 novembre 2021, étant précisé que cette sortie interviendra lors de la signature de la convention d'intervention par voie de substitution contractuelle.

D'autoriser le Directeur Général à signer, avec la Communauté d'Agglomération DIEPPE-MARITIME, une convention d'intervention.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,
16 JUL. 2025



Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Philippe LERAÎTRE

Action foncière

Plaine de Neuville - Eurochannel II

Département de la Seine-Maritime
Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise
Dieppe - Martin-Eglise



Code Opération: 960 017
Surface : 6 ha environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2020

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 27/04/2021

-  Emprise concernée par l'opération
-  Limites communales

Plan annexé à la
convention signée le :

0 35 70 140
Mètres

